

Comité syndical du 29 mars 2017

DELIBERATION N° 17-007

Objet : Création d'emplois dans le cadre de la montée en charge du syndicat Val d'Oise Numérique en lien avec l'attribution de la DSP VORTEX et la gestion du périmètre valdoisien de la DSP DEBITEX.

Le vingt-neuf mars deux mille dix-sept à quatorze heures et trente minutes, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

| | | |
|-------------------------------|---|---|
| | <u>Sont présents :</u> | |
| Date de convocation : | M. Pierre-Édouard EON | Président du Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique |
| | Mme Marie-Christine CAVECCHI | Déléguée du Département du Val d'Oise |
| | Mme Djida TECHTACH | Déléguée du Département du Val d'Oise |
| Date d'affichage : | M. Jacques RENAUD | Délégué de la CC Carnelle Pays de France |
| | M. Jean-Louis DELANNOY | Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des trois forêts |
| | M. Jean-Marie PIERRAT | Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes |
| Acte rendu exécutoire : | M. Armand DEDIEU | Délégué de la CC Vexin Centre |
| | Mme Odette LOZAIC | Déléguée de la CA Plaine Vallée |
| | <u>Est excusée et suppléée :</u> | |
| Publication ou notification : | Mme Corinne VASSEUR | Déléguée de la CC Haut Val d'Oise a été suppléée par M. Maurice CHAYET |
| | <u>Ont donné pouvoir :</u> | |
| | M. Gérard SEIMBILLE | Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Marie-Christine CAVECCHI |
| | M. Anthony ARCIERO | Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Jacques RENAUD |
| | M. Pierre BARROS | Délégué de la CA Roissy-Pays de France a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON |
| | M. Jean-Christophe POULET | Délégué de la CA Val Parisis a donné pouvoir à M. Jean-Louis DELANNOY |
| | <u>Sont absents :</u> | |
| | Mme Michèle BERTHY | Déléguée du Département du Val d'Oise |
| | M. Jean-Pierre DORE | Délégué de la CC Vexin Val de Seine |
| Secrétaire de séance : | M. Pierre-Édouard EON | |

Le Comité syndical,

Vu les articles L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,

Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat mixte Val d'Oise Numérique,

Vu la délibération 15-025 du 2 juillet 2015 relative à la délégation du comité syndical à l'agent, mis à disposition par le Département, faisant fonction de Directeur général du syndicat,

Vu le rapport n° 17-007,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

En conclusion de ce rapport, et après en avoir délibéré, je vous remercie de bien vouloir

DECIDE la création de quatre nouveaux emplois :

- un emploi de Directeur Administratif et Financier ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A),
- un emploi d'assistant(e) de direction ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B),
- un emploi de chargé de mission en charge de l'interface avec les communes, de la communication institutionnelle, éditoriale et événementielle et de l'animation du site internet, des réseaux sociaux et des outils collaboratifs du syndicat ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A),
- un emploi de chargé de mission en charge du système d'information géographique ouvert aux cadres d'emplois des ingénieurs ou des attachés territoriaux (catégorie A) ;

ACTE le principe de la création de quatre nouveaux emplois en cas de non renouvellement de la convention de mise à disposition de services du Département au profit de Val d'Oise Numérique afin de recruter les profils nécessaires aux missions assumées, depuis la création du syndicat, par les agents de la mission numérique départementale (MADN) :

- un emploi de directeur général ouvert au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A),
- un emploi de directeur technique "infrastructures et usages" ouvert au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A),
- un emploi d'assistante administrative, comptable et budgétaire ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B),
- un emploi de chargé de mission en charge des actions en faveur de l'insertion et des usages numériques ouvert aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux ou des attachés territoriaux (catégorie A) ;

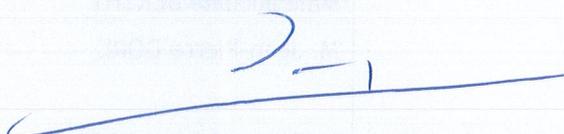
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal du syndicat mixte Val d'Oise Numérique ;

DONNE MANDAT au Directeur général du syndicat pour effectuer les démarches nécessaires, notamment auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, à ces recrutements ;

AUTORISE le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération.

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

Le Président



Monsieur Pierre-Édouard EON